

Contribution au débat d'orientation de Paris 8 (résumé)

Guy Berger
Maurice Courtois
Colette Perrigault

La réunion du 11 janvier, et notamment l'intervention de Castaing, nous suggère quelques remarques.

1. L'absence d'information, ou le sentiment de non-information, date de la loi Savary (3 conseils élus, réunions non publiques), tempéré – jusqu'à l'élection de Lunel – par la multiplicité des sources d'informations, les contacts individuels, l'accès facile aux services, et par des initiatives collectives (assises, séminaires pédagogiques...). Actuellement, ce mode de relation disparaît, et risque d'apparaître comme une déviance.

2. Plusieurs intervenants ont parlé de la question de la « vérité » et Castaing a dénoncé des « fausses » affirmations. Sont elles dues à une sous-information, des incompétences, une malhonnêteté, ou à des interprétations différentes ? Plutôt que de dénoncer, il faut reconnaître qu'il y a des malentendus mais surtout des désaccords identifiables, et en débattre.

3. Il y a pour cela plusieurs légitimités, celle des élus, celle des différents responsables, celle des syndicats ou associations, celle de chacun des acteurs de l'Université. La légitimité de l'élection ne peut délégitimer ceux qui ne sont qu'électeurs. Aucune légitimité n'abolit l'autre, elles peuvent se renforcer mutuellement.

4. Vincennes était une agrégation de principautés, de fiefs, de pouvoirs individuels. L'autonomie reposait sur une cascade d'autonomies : des départements, des services, des équipes, de chaque enseignant, maître du sujet de son UV, de son horaire, de ses méthodes. Celle des étudiants qui co-construisaient leur cursus. Ce schéma n'a pu fonctionner sans régulateurs ; chaque décision était discutée, selon des processus de « reconnaissance mutuelle » plutôt que de règles a priori. Il y eut des conflits houleux mais sans permettre l'*autonomie*, d'une tout autre nature, que peut avoir par exemple la VAE fonctionnant sur une logique économique strictement externe à la communauté universitaire. Une telle autonomie est aujourd'hui parfaitement tolérée par l'institution.

5. Une *logique* d'établissement repose sur l'élimination des contradictions, ou sur la volonté de les taire, et vise l'homogénéisation des fonctionnements au profit d'une ou des orientations prédéfinies. Une *politique* d'établissement est au contraire une tentative – toujours perfectible – de faire tenir ensemble des enjeux, des conceptions, des intérêts contradictoires ou divergents. Mais il faut qu'ils s'expriment et se confrontent et ne s'effacent pas. Ce qui signifie que des structures fonctionnent à côté des conseils élus, tout en s'attachant à la règle de reconnaissance de la majorité si aucun autre compromis n'a pu être trouvé.

6. La transformation des modalités de travail se traduit par la recherche de réponses techniques à des problèmes techniques, ce qui conduit à la perte de sens, à un sentiment de mal être, et au triomphe d'un modèle de plus en plus hiérarchique : les réponses techniques doivent être strictement homogènes et pouvoir s'imposer. D'où, entre autres, le passage d'une organisation par

« services » avec leur autonomie, mais au service de l'institution, à une organisation par « directions ».

7. L'intérêt général repose sur la reconnaissance d'autres légitimités que celles qui reposent sur le mécanisme de représentation. La LRU a en outre considérablement affaibli, par l'entrée massive de personnalités extérieures, une représentativité interne de la communauté. C'est donc vers une tout autre logique, (et non une politique) que s'orientent les conseils, y compris à leur corps défendant : une logique *externe* de gouvernance efficace, professionnalisée, assurant la plus grande adaptation de l'université dite « autonome » aux choix stratégiques de ses partenaires. Peut-être faudrait-il alors s'interroger sur le sens du bien commun. De qui Paris 8 est-elle aujourd'hui le bien commun ?

Pour qu'une structure permanente existe, qui essaie d'éviter l'absence d'information, la monopolisation d'une légitimité parmi d'autres, et travaille sur la coexistence d'intérêts généraux et particuliers, internes et externes, il faut qu'elle ait du « **grain à moudre** » : on ne saurait se contenter de l'amusement de ce qui serait « un lieu de parole » comme on l'a fait, avec une perspective quasi thérapeutique, dans certaines entreprises ou établissements.

Deux questions majeures ont été évoquées :

* La Recherche est devenue un principe d'organisation de l'université, de choix des personnes, et de gestion des carrières quasi unique pour les enseignants, donc aussi de la représentation de soi des « enseignants-chercheurs », syntagme qui n'interroge pas, ou plus. Or Vincennes était avant tout une université d'enseignement construite autour de la volonté d'atteindre d'autres populations d'étudiants. Et c'est alors que la recherche de Paris 8 a été la plus productive et la plus brillante. En privilégiant le seul axe de la recherche, on entre dans la compétition pour l'excellence, dans les classements, la bataille pour les budgets non en fonction de besoins, mais pour briller plus encore. Il faut modifier cet équilibre *unidimensionnel*, peut être en contestant la prééminence largement idéologique de la notion de scientificité et donc de classement. Avec la présence de départements d'art mais pas seulement, il faut promouvoir les valeurs de Recherche et de Création, alors que ni l'une ni l'autre n'est reconnue dans la vision dominante et excluante de scientificité.

* Une dualisation de l'université, avec deux populations : l'une locale qui s'arrête généralement à la licence mais qui la plupart du temps échoue ou abandonne avant, l'autre plus classique, Erasmus ou régionale, qui s'engage dans le circuit Master et doctorat. Or tout est organisé comme si tous ceux qui entrent en licence devaient aller jusqu'à bac + 8. Pour redonner à Paris 8 son rôle d'université pas tout à fait comme les autres, il faut donc repenser la licence. Quatre leviers possibles :

- organiser des *double-licences*, non pas « d'excellence » mais pour donner des possibilités nouvelles à ceux qui sont amenés à s'arrêter là.
- proposer un « module de sortie » *via* l'IED.
- définir des modules d'enseignement sur programme
- cibler des actions de formation en direction des étudiants en situation d'exclusion scolaire.

